

# Règlement - Concours Jeune Printemps



© Joëlle Jolivet



PRINTEMPS DES POÈTES - LUXEMBOURG

## 1 - Concours Jeune Printemps

Le Printemps des Poètes-Luxembourg dont le siège est établi au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, 28 rue Münster L-2160 Luxembourg, organise un concours de poésie à destination des collégiens/lycéens intitulé « Concours Jeune Printemps ».

## 2 - Périodicité

Créé en 2012, le concours se déroule chaque année entre la rentrée scolaire et l'édition suivante du Printemps des Poètes-Luxembourg.

## 3 - Thème

Un thème est proposé chaque année.

## 4 - Conditions de participation

Tout élève fréquentant un établissement secondaire du pays est invité à concourir, dans le cadre de son école ou à titre personnel, qu'il participe ou non à un atelier poétique.

## 5 - Catégories

Le concours comporte deux catégories : 1<sup>ère</sup> catégorie : 11-14 ans // 2<sup>ème</sup> catégorie : 15 ans et plus

## 6 - Langues utilisées

Les poèmes doivent être écrits dans l'une des quatre langues en usage dans le pays (luxembourgeois, français, allemand, anglais) ou dans une autre langue, accompagnés dans ce cas de leur traduction dans l'une des quatre langues précédemment citées.

## 7 - Forme/format

Chaque participant pourra envoyer un maximum de trois poèmes. Les poèmes peuvent être écrits en vers ou en prose.

## 8 - Dossier et formulaire

Un formulaire de participation est disponible sur le site [www.prinpolux.lu](http://www.prinpolux.lu)

Tous les envois doivent comporter les éléments suivants : nom de l'élève, année de naissance, classe, section linguistique, établissement scolaire et éventuellement nom du professeur.

Le nom de l'auteur doit être mentionné sur chaque poème envoyé.

Formulaire et poèmes doivent être envoyés par mail à l'adresse : [jeuneprintemps@gmail.com](mailto:jeuneprintemps@gmail.com)

## 9 - Jury

Le jury est présidé par Nico Helming, directeur artistique du PPL. Il sélectionnera les plus beaux poèmes et désignera les lauréats du concours. Il se réserve le droit de refuser un dossier non-conforme. Les décisions du jury sont sans appel.

## 10 - Prix

Le concours est doté de 20 prix (10 prix dans chaque catégorie). Chaque lauréat recevra un diplôme et un livre.

Les trois premiers lauréats (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>ème</sup> prix) des deux catégories seront invités à se produire sur scène lors du Printemps des Poètes-Luxembourg.

## 11 - Remise des prix

La remise de prix a lieu chaque année lors d'une soirée lecture. Les 20 lauréats du concours seront invités à y lire leurs poèmes.

## 12 - Responsabilité

Les poèmes ne seront pas restitués. Le PPL pourra les utiliser pour toute éventuelle publication avec l'accord des auteurs.

## 13 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.